

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2033

11 août 2015

SOMMAIRE

Abi Consult S.A.	97546	Eurogroupe S.A.	97547
Accel London Investments VIII S.à.r.l.	97539	FCS Gestion GP, S.à r.l.	97538
Akelys European Score S.à r.l.	97543	Finepoint Capital Partners II S.à r.l.	97539
Almasa S.A.	97543	Gabarit S.A.	97538
AMGM S.à r.l.	97543	Glaxo Investments S.à r.l.	97543
Angor International S.A.	97542	H.I.G. Chester Property S.à r.l.	97554
Archeide Lux	97544	High Field Holding S.à r.l.	97539
Banque Öhman S.A.	97541	High Field Luxembourg S.A.	97539
Beaconinvest S.A.	97580	Hubbell Investments S.à r.l.	97549
Bosco Holding S.A.	97540	Kronospan Holdings, s.à r.l.	97544
Bosco Holding S.A.	97541	Market Access III	97542
Boucherie-Salaisons Marco Meyer, S.à r.l. ...	97541	Market Consulting Services, Sàrl	97568
Caladium S.A., SPF	97541	Market Monitor & Research S.A.	97542
Castle Services S.à r.l.	97538	Najac-Corp S.A.	97560
CEREP Grosvenor S.à r.l.	97554	Nexgen Lighting S.A.	97539
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl ..	97545	Nilcan Finance Ltd. S.à r.l.	97561
CH2M Hill Global Holding S.à r.l.	97544	PFMR Immo Invest S. à r.l.	97583
Compliance Partners S.A.	97584	schneider technologies s.a.	97539
Compounder Consultants GmbH	97581	Solero HoldCo S.à r.l.	97561
Corby Town Centre S.à r.l.	97545	Symbol Holdco A-T S.à r.l.	97569
Cormea S.A.	97545	Tusculum S.A.	97540
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch	97546	UBS ETF	97540
EK Luxembourg S.A.	97538	United Telecom Holding S.A.	97540
Espace Luxembourg/Bruxelles S.à.r.l.	97538	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A.	97543

Gabarit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.686.

—
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088004/9.
(150100211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Espace Luxembourg/Bruxelles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 46.971.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015092050/10.
(150103794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

EK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, rue de Lullange.
R.C.S. Luxembourg B 171.994.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015092036/10.
(150103302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

FCS Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2015092077/11.
(150104022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 152.622.

—
Il est à noter que l'adresse des gérants de catégorie A Pamela Valasuo et Miranda Lansdowne ainsi que des gérants de catégorie B Jasmin Schuh et Kheira Dos Santos, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2015.
Mandataire
Référence de publication: 2015095009/14.
(150105971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Finepoint Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 189.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087973/9.

(150100282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

High Field Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 170.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015088034/10.

(150101032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 85.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015088044/10.

(150101018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Nexgen Lighting S.A., Société Anonyme,
(anc. schneider technologies s.a.).**

Siège social: L-6586 Steinheim, 5, Aale Biergwee.
R.C.S. Luxembourg B 182.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015091714/12.

(150104074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Accel London Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015091717/13.

(150103845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089954/9.
(150102220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Tusculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2015089949/11.
(150102386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Bosco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2015.
Bosco Holding S.A.
Jacob Mudde / Volodymyr Troyan
Administrateur B / Administrateur A
Référence de publication: 2015094976/13.
(150105297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

United Telecom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.170.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 11 juin 2015, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société UNITED TELECOM HOLDING S.A., ayant eu son siège social au 39, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B66170.

Le même jugement a nommé juge-commissaire M. Thierry Schiltz, et liquidateur Maître Robert Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 juillet 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Maître Robert Kayser
Le liquidateur

Référence de publication: 2015089959/21.

(150101037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Boucherie-Salaisons Marco Meyer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094992/10.

(150105285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Bosco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.553.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Bosco Holding S.A.

Jacob Mudde / Volodymyr Troyan

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015094977/13.

(150105298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Caladium S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.704.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2014

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Thierry JACOB. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2014.

CALADIUM S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015095033/15.

(150105743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.033.

Extrait de l'AGO ("Assemblée Générale Ordinaire") des actionnaires de la Banque Öhman S.A. tenue au siège social le 9 juin 2015

Nous confirmons par la présente que la décision suivante a été prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juin 2015.

- L'assemblée générale résout de réélire M. Björn Fröling et M. Pontus Barrné comme Administrateurs de la banque, ceci, pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque qui sera tenue en 2017.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Thomas Weber / Lau Holm

Directeur Général / Directeur

Référence de publication: 2015094969/16.

(150106004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Market Monitor & Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111--115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088210/10.

(150100607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Angor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 65.298.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015091782/12.

(150102917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.329.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2015, a pris note de la démission de Mr. Daniel Barker de ses fonctions d'administrateur à compter du 12 septembre 2014 et a ratifié la cooptation de Mr. David Moroney, The Royal Bank of Scotland plc., 135 Bishopsgate, Londres, EC2M 3UR, United Kingdom, en qualité d'administrateur à compter de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (obtenue le 19 décembre 2014) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la SICAV qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2014.

L'assemblée générale ordinaire a décidé

- de renouveler les mandats de:

Mr Freddy Brausch, Etude Linklaters Loesch, 35 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Mr. Koenraad van der Borght, Amphiko Asset Management S.A. Luxembourg, 100, rue de la Gare, B.P 100, L-8303 CAPELLEN

Mr. Revel Wood, RBS (Luxembourg) S.A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

Mr. David Moroney, The Royal Bank of Scotland plc., 135 Bishopsgate, Londres, EC2M 3UR, United Kingdom en leur qualité d'administrateurs, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SICAV qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2015,

- de nommer Mr. Daniel Dolan, The Royal Bank of Scotland plc., 135 Bishopsgate, Londres, EC2M 3UR, United Kingdom, en qualité d'administrateur sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (obtenue le 20 avril 2015) et à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire de la SICAV du 13 mai 2015 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la SICAV qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2015.

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.c., Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréée de la SICAV jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SICAV qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2015.

Pour MARKET ACCESS III

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2015088208/32.

(150101173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Almasa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091773/9.

(150102911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

**Akelys European Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Glaxo Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015091765/11.

(150103947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.215,60.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 167.960.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 juin 2015 lors de l'Assemblée Générale des associés de la Société

- L'Assemblée Générale a décidé de mettre fin au mandat de Hrant Avetisyan en tant que gérant catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMGM S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015091778/14.

(150103328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Extrait rectificatif au dépôt L150092259

Assemblée générale extraordinaire de la Société tenue au 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mai à 15.00 heures s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.199, et ce avec les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale de la Société, représentant l'intégralité des actions de la Société, nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes la société C.L.I.I., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, établie et ayant son siège social à L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose, inscrite au RCSL sous le numéro B 68.891, et ce avec effet rétroactif à l'exercice 2013.

L'assemblée générale de la Société adopte les résolutions qui précèdent qui sortiront leurs effets à la date de signature du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Référence de publication: 2015094850/20.

(150104381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafewee.
R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement tenue le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de renouveler le mandat de la société BDO Audit, avec siège social sis au 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570 pour l'audit des comptes annuels du 30 septembre 2015.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2015.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015095331/14.

(150105683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

CH2M Hill Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.061,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.268.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mai 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 11 Mai 2015:

- Monsieur Mark Thurston, avec adresse au 38 Bramley Ave, Coulsdon, Surrey CR5 2DP, Royaume-Uni est élu par l'Associé unique comme gérant A, avec effet au 11 mai 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015095055/16.

(150105793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Archeide Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.767.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 20 avril 2015 que Monsieur Serge Rollinger a démissionné de son mandat de gérant de type A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

Il est décidé de nommer Monsieur Wei Zhang, né 18 juillet 1978 in Zhejiang (Chine) et demeurant au 6 rue des Anémones, L-1129 Luxembourg (Luxembourg) comme gérant de type A de la Société avec effet au 31 mars 2015 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Serge Rollinger.

Par conséquent, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Wei Zhang, gérant de type A de la Société;
- Gueorgui Gotzev, gérant de type A de la Société; et
- Alessandro Bruscin, gérant de type B de la Société.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Gueorgui Gotzev, gérant de type A de la Société, est désormais située au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et que l'adresse professionnelle d'Alessandro Bruscin, gérant de type B de la Société, est désormais située au 42, Viale Felissent, I-31100 Treviso, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015091787/24.

(150103687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 15 juin 2015

De plus, il est à noter que l'adresse de Castle Services Sàrl, gérant de la Société, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015095047/17.

(150105961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Corby Town Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.610,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.039.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 8 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 8 juin 2015 que l'associé unique a décidé de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 8 juin 2015.
2. élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Zivana Krusic, née le 27 mai 1975 à Pétange, Luxembourg et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015095029/18.

(150105244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Cormea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

CORMEA S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Dominique MOINIL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015095071/19.

(150105223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Abi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2214 Luxembourg, 5, rue Nennig.

R.C.S. Luxembourg B 163.119.

Les statuts coordonnés au 03/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015091751/12.

(150103102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Société anonyme de droit français au capital de 7.254.575.271 euros, dont le siège social est au 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense, France, immatriculée sous le numéro Siren 304 187 701 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg branch

Dont le siège est au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 35.216 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés, C n°128 du 15 mars 1991.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est composé comme suit:

Président	Monsieur Philippe BRASSAC Né le 31/8/1959 à Nîmes (France) Demeurant 1281 route de Cagnes, F - 06140 Vence
Administrateur	Monsieur François IMBAULT Né le 22/10/1948 à Ormoy la Rivière (France) Demeurant 6bis rue de la Platerrie, F - 91150 Etampes
Administrateur	Monsieur Jean PHILIPPE Né LE 25/11/1953 à Nîmes (France) Demeurant 72 avenue Trespoey, F - 64000 Pau
Administrateur	Monsieur François VEVERKA Né le 5/2/1952 à Le Raincy (France) Demeurant 84 avenue des Pages, F - 78110 Le Vésinet
Administrateur	Monsieur François THIBAUT Né le 7/5/1955 à Cosne Cours sur Loire (France) Demeurant Domaine de Villargeau, F - 58200 Pougny
Administrateur	Monsieur Jean-Louis ROVEYAZ Né le 3/6/1951 à Versailles (France) Demeurant les Boulaies, F - 72210 Chemire le Gaudin
Administrateur	Monsieur Marc DESCHAMPS Né le 25/4/1952 à Bessay sur Allier (France) Demeurant 31 rue de la Pachat, F - 63118 Cebazat
Administrateur	Monsieur Michel MATHIEU Né le 3/10/1958 à Saint Aimé (Algérie) Demeurant 1054a Chemin des Limites à F - 30000 Nîmes
Administrateur	Monsieur Jean-Pierre PAVIET Né le 11/11/1952 à Aime (France) Demeurant Montchavin, F - 73210 Bellentre
Administrateur	Madame Nathalie PALLADITCHEFF Née le 13/10/1967 à Draveil (France) Demeurant 10/12 rue Auguste Maquet, F - 75016 Paris

Administrateur	Monsieur Jean-Pierre VAUZANGES Né le 24/04/1957 à Besançon (France) Demeurant 89/91 rue de la Palestine F – 35700 Rennes
Administrateur	Madame Anne-Laure NOAT Née le 05/02/1964 à Paris (France) Demeurant 7, avenue Maurice F – 92380 Garches
Administrateur	Madame Fabienne HAAS Née le 05/11/1959 à Neuilly-sur-Seine (France) Demeurant 17 rue Rousselet F – 75007 Paris
Administrateur	Madame Marie-Claire COLIN (dite DAVEU) Née le 05/04/1971 à Rennes (France) Demeurant 5 rue Dupont des Loges F – 75007 Paris
Administrateur	Monsieur Jean-Frédéric DREYFUS Né le 5/4/1957 à Boulogne Billancourt (France) Demeurant professionnellement 9 quai du Président Paul Doumer, F - 92920 Paris-la-Défense
représentant les salariés	
Administrateur	Monsieur Marc KYRIACOU Né le 21/2/1958 à Paris (France) Demeurant professionnellement 9 quai du Président Paul Doumer, F - 92920 Paris-la-Défense
représentant les salariés	

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour la société

Jean-François ABADIE

Directeur général

Référence de publication: 2015095032/71.

(150105449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROGROUPE S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg numéro B32759, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 1989, acte publié au Mémorial C numéro 204 du 20 juin 1990 et dont les statuts ont été modifiés en date du 19 décembre 2014 suivant acte reçu par Me Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, numéro 901 du 2 avril 2015 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille cinq cents (20.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) représentant ensemble le capital total émis de la Société qui s'élève actuellement à cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 512.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peuvent délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique.

2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en belge et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal belge, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.

3. Décision d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Belgique.

4. Désignation de mandataires avec pouvoir pour représenter la Société en Belgique dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

5. Décision d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission.

6. Décision de nommer de nouveaux administrateurs.

7. Divers.

III.- Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

IV.- Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers la Belgique, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en belge, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés belges.

V.- Que la Société n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions ordinaires et qu'il n'est partant pas nécessaire de convoquer des assemblées générales de porteurs d'autres titres pour délibérer sur la présente opération de transfert de siège social.

VI.- Que le transfert de siège de la Société vers la Belgique rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société.

VII.- Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide, en application de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, jusqu'ici fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en Belgique à l'adresse suivante: B-2500 Lier, Kalkovenstraat 2A.

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité belge.

Deuxième résolution:

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité belge, et l'assemblée décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal belge, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de la Société, arrêtés au 11 mai 2015, tels que présentés à la présente assemblée, et elle décide que ce bilan et les comptes, dont une copie restera annexée au présent acte, et qui après signatures ne varient par tous les membres du bureau, seront présentés avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de conférer à Madame Lea IMANTS ou à Monsieur Jozef VAN DEN EYNDE, tous deux de nationalité belge et demeurant B-2500 Lier, Kalkovenstraat 2, avec faculté de substitution, tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Belgique, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier

pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions présentées par tous les membres du conseil d'administration actuels, à savoir Madame Monique JUNCKER, présidente du conseil d'administration, Madame Valérie BERNS et Madame Astrid BETZ, et décide d'accepter la démission présentée par le commissaire actuel, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l..

L'assemblée générale constate par un vote spécial d'accorder à tous les administrateurs et au commissaire, démissionnaires, pleine et entière décharge, cette décharge étant accordée sans restrictions, et notamment au vu des comptes et du bilan de clôture au 11 mai 2015 de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, bilan approuvé ci-avant.

Sixième résolution:

L'assemblée décide que la Société sera gérée par un Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts et à la loi belge, et elle décide de fixer le nombre des administrateurs à 2 et de nommer aux fonctions d'Administrateurs:

(i) Monsieur Jozef VAN DEN EYNDE, né le 26 juillet 1944 à Henrentals (Belgique), demeurant à B-2500 Lier, Kalkovenstraat 2;

(ii) Madame Lea IMANTS, née le 5 octobre 1945 à Genk (Belgique), demeurant à B-2500 Lier, Kalkovenstraat 2.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société, les 2 Administrateurs pré-nommés.

L'assemblée générale décide de nommer les membres du Conseil d'administration et les administrateurs-délégués pour une durée de six ans et donc jusqu'à l'assemblée qui sera chargée d'approuver le bilan au 2021.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.850,-EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation GAC/2015/4802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015092058/115.

(150103673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.498,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hubbell Investments Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented here by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder");

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Hubbell Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 435 of 18 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.851 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 14 December 2014, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 20,398 (twenty thousand three hundred ninety-eight) common shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,398 (twenty thousand three hundred ninety-eight United States Dollars) to USD 20,498 (twenty thousand four hundred ninety-eight United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 398,003,256.98 (three hundred ninety-eight million three thousand two hundred and fifty-six United States Dollars and ninety-eight Cents), of which USD 10 (ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through contribution in cash and in kind;

3. Subscription and payment by Hubbell Investments Limited of the 100 (one hundred) new shares by way of contribution in cash and in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,398 (twenty thousand three hundred ninety-eight United States Dollars) to USD 20,498 (twenty-thousand four hundred ninety-eight United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), to be fully paid up through (i) a contribution in cash amounting to USD 39,000,000 (thirty-nine million United States Dollars) (the "Contribution in Cash"), and (ii) a contribution in kind as described below (the "Contribution in Kind" and together with the Contribution in Cash the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 398,003,256.98 (three hundred ninety-eight million three thousand two hundred and fifty-six United States Dollars and ninety-eight Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 10 (ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, are composed of (i) a contribution in cash amounting to USD 39,000,000 (thirty-nine million United States Dollars), (ii) 48 % of the share capital of Hubbell Australia Holdco Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at, 122, Mary Street, KY, Grand Cayman Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands general registry under number CD 173881, and (iii) 100 % of the share capital of Hubbell Caribe Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Grand Cayman Islands general registry under number CD 13502.

Valuation

The Contribution is valued at USD 398,003,356.98 (three hundred ninety-eight million three thousand three hundred and fifty-six United States Dollars and ninety-eight Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 April 2015 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Contribution in Kind may be subject to a possible adjustment. In such case, the share capital of the Company and the Share Premium or the Share Premium only shall be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders' meeting to be held before a Luxembourg public notary or in case of an adjustment of the Share Premium only through written resolutions of the shareholders of the Company to be taken under private seal.

Evidence of the Contribution' existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Livio Gambardella, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Inna Hörner, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- c) Mrs. Megan C. Preneta, residing professionally at 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America, category B manager; and
- d) Mr. Wayne Cable, residing professionally at 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America, category B manager.

all represented here by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- Hubbell Investments Limited: 20,498 (twenty thousand four hundred ninety-eight shares) shares.

The notary acts that the 20,498 (twenty thousand four hundred ninety-eight shares) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 20,498 (twenty thousand four hundred ninety-eight United States Dollars) divided into 20,498 (twenty thousand four hundred ninety-eight) shares of USD 1 (One United States dollar) each.
[...].”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hubbell Investments Limited, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis à Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 435 du 18 février 2012 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 20.398 (vingt mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.398 USD (vingt mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains) à 20.498 USD (vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix-huit) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 398.003.256,98 USD (trois cent quatre-vingt-dix-huit millions trois mille deux cent cinquante-six Dollars américains et quatre-vingt-dix-huit Cents), duquel 10 USD (dix Dollars américains) seront alloués à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire et en nature;

3. Souscription et paiement par Hubbell Investments Limited des 100 (cent) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire et en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.398 USD (vingt mille trois cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains) à 20.498 USD (vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), devant être intégralement libérées au moyen (i) d'un apport en numéraire s'élevant à 39.000.000 USD (trente-neuf millions de Dollars américains) (l'«Apport en Numéraire») et (ii) un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'«Apport en Nature») et ensemble avec l'Apport en Numéraire, l'«Apport»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 398.003.256,98 USD (trois cent quatre-vingt-dix-huit millions trois mille deux cent cinquante-six Dollars américains et quatre-vingt-dix-huit Cents) (la «Prime d'Emission»), duquel 10 USD (dix Dollars américains) seront alloués à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de (i) un apport en numéraire d'un montant de 39.000.000 USD (trente-neuf millions de Dollars américains), (ii) 48% du capital social de Hubbell Australia Holdco Limited, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée auprès du registre général des Iles Caïmans sous le numéro CD 173881 et (iii) 100% du capital social de Hubbell Caribe Limited, une société à responsabilité limitée exemptée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au 122, Mary Street, KY, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée auprès du registre général des Iles Caïmans sous le numéro CD 13502.

Évaluation

L'Apport est évalué à 398.003.356,98 USD (trois cent quatre-vingt dix-huit millions trois mille trois cent cinquante-six Dollars américains et quatre-vingt-dix-huit Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 29 avril 2015 et qui restera annexée à cet acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de l'Apport en Nature peut être soumise à un possible ajustement. Dans un tel cas, le capital social de la Société et la Prime d'Emission ou la Prime d'Emission seulement devront être ajustés en conséquence, en vertu d'une assemblée des associés devant se tenir devant un notaire public luxembourgeois ou au moyen de résolutions écrites des associés de la Société devant être prises sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Livio Gambardella, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Mme Inna Hörner, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- c) Mme Megan C. Preneta, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, 06484 Shelton, CT, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B; et
- b) M. Wayne Cable, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, 06484 Shelton, CT, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B.

tous représentés par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Hubbell Investments Limited: 20.498 (vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales.

Le notaire acte que les 20.498 (vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement effectué, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.498 USD (vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains) divisé en 20.498 (vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

[...]

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16166. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092158/254.

(150103184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

H.I.G. Chester Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CEREP Grosvenor S.à r.l.).

Capital social: GBP 15.030,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.987

here represented by Kety Tsochas, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxies, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder (the "Sole Shareholder") of CEREP Grosvenor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.423 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2007 under number 96761 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 15 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from its current name "CEREP Grosvenor S.à r.l." into "H.I.G. Chester Property S.à r.l.";

2. Creation of two categories of managers who shall be referred to as class A managers and class B managers;

3. Full restatement of the articles of association of the Company (without amendment of the corporate purpose); and

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “CEREP Grosvenor S.à r.l.” into “H.I.G. Chester Property S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two categories of managers who shall be referred to as class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”) so that the Company will be managed by a board of managers composed of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

Further to the above resolution the existing managers of the Company will be classified as follows:

- Daphné Chanteloup, Class A Manager;
- Sebastiano d’Avanzo, Class A Manager;
- Simon Laker, Class A Manager;
- Philippe Leclercq, Class B Manager; and
- Laurence Goblet, Class B Manager

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (without amendment of the corporate purpose) which shall henceforth read as follows:

“Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name H.I.G. Chester Property S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at fifteen thousand thirty British Pounds (GBP 15,030.-), represented by five hundred and one (501) units of thirty British Pounds (GBP 30.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Unitholders decisions

Art. 15. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.987,

ici représentée par Kety Tsochas, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de CEREP Grosvenor S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.423, constituée selon acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 96761 en date du 18 septembre 2007 (ci-après la “Société”). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changer le nom de la Société de son actuel nom «CEREP Grosvenor S.à r.l.» à «H.I.G. Chester Property S.à r.l.»;
2. Créer deux catégories de gérants qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B;
3. Refonte totale des statuts de la Société; et
4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «CEREP Grosvenor S.à r.l.» à «H.I.G. Chester Property S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants qualifiés de gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») de telle façon que la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Suite à la ci-dessus résolution, les gérants existants seront classifiés comme suit:

- Daphné Chanteloup, Gérant de Classe A;
- Sebastiano d'Avanzo, Gérant de Classe A;
- Simon Laker, Gérant de Classe A;
- Philippe Leclercq, Gérant de Classe B; et
- Laurence Goblet, Gérant de Classe B

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de la refonte totale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination H.I.G. Chester Property S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille trente livres sterling (GBP 15.030,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de trente livres sterling (GBP 30) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication

Décisions des Associés

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. TSOCHAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16180. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095044/333.

(150105474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Najac-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 113.715.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2015

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Najac-Corp S.A., tenue au siège social en date du 15 avril 2015, que l'actionnaire unique a pris la résolution suivante pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

1) Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans (le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018) de:

- Fibetrust S.à.r.l.: 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAJAC-CORP S.A.

Référence de publication: 2015096195/15.

(150106638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Nilcan Finance Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.923.

—
EXTRAIT

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland,

Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 16 octobre 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas

Démissionne avec effet le 17 juin 2015, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée:

Nilcan Finance Ltd S.à r.l.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B183923.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015096193/17.

(150106439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Solero HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.358.

—
Cet acte rectifie et remplace celui annexé au dépôt L150072354 fait le 28 avril 2015

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 108796 ("Triton Managers IV Limited") acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1486 ("Triton Fund IV General Partner L.P."), itself being the general partner of:

(i) Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487 ("Triton Fund IV L.P.");

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1488 ("Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.");

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1563 ("Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.");

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1564 ("Triton Fund IV F&F No. 4 L.P."); and

(v) Triton Fund IV Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1489 ("Triton Fund IV Executives L.P."); and

(2) TFF IV Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 ("Triton Fund IV F&F L.P."),

(collectively, the "Shareholders", each a "Shareholder"),

hereby all represented by Me Alexandre Koch, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated February 24, 2015.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Triton IV No. 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2020 of 21 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178358 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-).

2 To issue one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the shareholders, with payment of a share premium in an aggregate amount of six hundred ninety-nine thousand and nine hundred ten euro (EUR 699,910.-) and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

4 To change the Company's corporate name from "Triton IV No. 4 S.à r.l." into "Solero HoldCo S.à r.l.".

5 To amend article 1 and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Triton Fund IV L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV L.P. declared to subscribe for nine hundred sixty (960) new class A shares, nine hundred sixty (960) new class B shares, nine hundred sixty (960) new class C shares, nine hundred sixty (960) new class D shares, nine hundred sixty (960) new class E shares, nine hundred sixty (960) new class F shares, nine hundred sixty (960) new class G shares, nine hundred sixty (960) new class H shares and nine hundred sixty (960) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighty-six euro and forty cents (EUR 86.40) with payment of a share premium in an aggregate amount of six hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty-two euro and sixty-eight cents (EUR 668,852.68), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of six hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-nine euro and eight cents (EUR 668,939.08) (the "Contribution in Kind 1").

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 2 L.P. declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares and two (2) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighteen cents (EUR 0.18) with payment of a share premium in an aggregate amount of one thousand thirty-eight euro and forty-six cents (EUR 1,038.46), and to make payment in full for

such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of one thousand thirty-eight euro and sixty-four cents (EUR 1,038.64) (the “Contribution in Kind 2”).

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 3 L.P. declared to subscribe for twenty (20) new class A shares, twenty (20) new class B shares, twenty (20) new class C shares, twenty (20) new class D shares, twenty (20) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares and twenty (20) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of one euro and eighty cents (EUR 1.80) with payment of a share premium in an aggregate amount of fourteen thousand five hundred one euro and sixty cents (EUR 14,501.60), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fourteen thousand five hundred three euro and forty cents (EUR 14,503.40) (the “Contribution in Kind 3”).

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 4 L.P. declared to subscribe for fifteen (15) new class A shares, fifteen (15) new class B shares, fifteen (15) new class C shares, fifteen (15) new class D shares, fifteen (15) new class E shares, fifteen (15) new class F shares, fifteen (15) new class G shares, fifteen (15) new class H shares and fifteen (15) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of one euro and thirty-five cents (EUR 1.35) with payment of a share premium in an aggregate amount of thirteen thousand one hundred nine euro and five cents (EUR 13,109.05), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of thirteen thousand one hundred ten euro and forty cents (EUR 13,110.40) (the “Contribution in Kind 4”).

(v) Triton Fund IV Executives L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV Executives L.P. declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares and two (2) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighteen cents (EUR 0.18) with payment of a share premium in an aggregate amount of two thousand two hundred ten euro and sixty-five cents (EUR 2,210.65), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of two thousand two hundred ten euro and eighty-three cents (EUR 2,210.83) (the “Contribution in Kind 5”).

(vi) Triton Fund IV F&F L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F L.P. declared to subscribe for one (1) new class A share, one (1) new class B share, one (1) new class C share, one (1) new class D share, one (1) new class E share, one (1) new class F share, one (1) new class G share, one (1) new class H share and one (1) new class I share, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of nine cents (EUR 0.09) with payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred ninety-seven euro and fifty-six cents (EUR 197.56), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of one hundred ninety-seven euro and sixty-five cents (EUR 197.65) (the “Contribution in Kind 6”, and together with the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2, the Contribution in Kind 3, the Contribution in Kind 4 and the Contribution in Kind 5, the “Contributions in Kind”).

The Contributions in Kind represent a value in aggregate amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholders of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholders declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform valid contributions of the claim under the bridge loan against the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which correspond at least to the nominal value of the Issued Shares.”

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to change the Company’s corporate name from “Triton IV No. 4 S.à r.l.” into “Solero HoldCo S.à r.l.”.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 1 and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

“There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name “Solero HoldCo S.à r.l.”

And the 1st paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-) divided into

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- two thousand (2,000) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796 (“Triton Managers IV Limited”), agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1486 («Triton Fund IV General Partner L.P.»), elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487 («Triton Fund IV L.P.»);

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1488 («Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.»);

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1563 («Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.»);

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1564 («Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.»); et

(v) Triton Fund IV Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1489 («Triton Fund IV Executives L.P.»);

(2) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F L.P., avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 («Triton Fund IV F&F L.P.»),

(ensemble, les «Associés», chacun un «Associé»),

ensemble représentées aux fins des présentes par Me Alexandre Koch, de résidence professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé en date du 24 février 2015.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton IV No. 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2020 du 21 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178358 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-).

2 Émission de mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix euros (EUR 699.910,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Triton IV No. 4 S.à r.l.» en «Solero HoldCo S.à r.l.».

5 Modification de l'article 1^{er} et de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille

(1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) Triton Fund IV L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV L.P. a déclaré souscrire neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie A nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie B nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie C nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie D nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie E nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie F nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie G nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie H nouvelles et neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-six euros et quarante centimes (EUR 86,40) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros et soixante-huit centimes (EUR 668.852,68) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de six cent soixante-huit mille neuf cent trente-neuf euros et huit centimes (EUR 668.939,08) (l'«Apport en Nature 1»).

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F No.2 L.P. a déclaré souscrire deux (2) parts sociales de catégorie A nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie B nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie C nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie D nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie E nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie F nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie G nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie H nouvelles et deux (2) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille trente-huit euros et quarante-six centimes (EUR 1.038,46) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de mille trente-huit euros et soixante-quatre centimes (EUR 1.038,64) (l'«Apport en Nature 2»).

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F No. 3 L.P. a déclaré souscrire vingt (20) parts sociales de catégorie A nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie B nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie C nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie D nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie E nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie F nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie G nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie H nouvelles et vingt (20) sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale d'un euro quatre-vingt centimes (EUR 1,80) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille cinq cent un euros et soixante centimes (EUR 14.501,60) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quatorze mille cinq cent trois euros et quarante centimes (EUR 14.503,40) (l'«Apport en Nature 3»).

(iv) Triton Fund IV F&F No.4 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV No.4 L.P. a déclaré souscrire quinze (15) parts sociales de catégorie A nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie B nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie C nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie D nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie E nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie F nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie G nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie H nouvelles et quinze (15) sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale d'un euro trente-cinq centimes (EUR 1,35) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize mille cent neuf euros et cinq centimes (EUR 13.109,05) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de treize mille cent dix euros et quarante centimes (EUR 13.110,40) (l'«Apport en Nature 4»).

(v) Triton Fund IV Executives L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV Executives L.P. a déclaré souscrire deux (2) parts sociales de catégorie A nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie B nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie C nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie D nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie E nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie F nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie G nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie H nouvelles et deux (2) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille deux cent dix euros et soixante-cinq centimes (EUR 2.210,65) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de deux mille deux cent dix euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 2.210,83) (l'«Apport en Nature 5»).

(vi) Triton Fund IV F&F L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F L.P. a déclaré souscrire une (1) part sociale de catégorie A nouvelle, une (1) part sociale de catégorie B nouvelle, une (1) part sociale de catégorie C nouvelle, une (1) part sociale de catégorie D nouvelle, une (1) part sociale de catégorie E nouvelle, une (1) part sociale de catégorie F nouvelle, une (1) part sociale de catégorie G nouvelle, une (1) part sociale de catégorie H nouvelle et une (1) part sociale de catégorie I nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de neuf centimes d'euro (EUR 0,09) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante-six centimes (EUR 197,56) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-cinq centimes (EUR 197,65) (l'«Apport en Nature 6», et ensemble avec l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, l'Apport en Nature 3, l'Apport en Nature 4 et les l'Apport en Nature 5, les «Apports en Nature»).

Les Apports en Nature représentent un montant total de sept cent mille euros (EUR 700.000,-).

La preuve par les Associés de la propriété des Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenu contre la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apports en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Triton IV No. 4 S.à r.l.» en «Solero HoldCo S.à r.l.».

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 1^{er} et l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent, l'article 1^{er} sera dorénavant rédigé comme suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Solero HoldCo S.à r.l.» Et l'alinéa 1^{er} de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

- «Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) divisé en
- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2220. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015092534/397.

(150103595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Market Consulting Services, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 avril 2014 que:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de son gérant:

- Monsieur Alexandre MAMET, demeurant à F-74160 Archamps, 71, Rue de la Mairie.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du gérant démissionnaire:

- Madame Véronique RENTZ, demeurant pour les besoins de la présente à L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue.

3. L'Assemblée a également pris acte de la convention de cession de parts sous seing privé, en date du 22 avril 2014, que:

- Monsieur Alexandre MAMET, demeurant à F-74160 Archamps, 71, Rue de la Mairie, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait, soit 375 parts à Madame Véronique RENTZ, demeurant pour les besoins de la présente à L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue;

- Monsieur Aurélien MAMET, demeurant à CH-1260 Nyon, 26, Grand-Rue, a cédé l'intégralité de ses parts sociales, soit 125 parts:

a) 25 parts à Madame Véronique RENTZ, demeurant pour les besoins de la présente à L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue.;

b) 100 parts à Monsieur Nicolas RENTZ, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue,

de sorte que le capital social se répartit dorénavant comme suit:

- 400 parts sociales à Madame Véronique RENTZ, prénommée;

- 100 parts sociales à Monsieur Nicolas RENTZ, prénommé.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015089755/29.

(150102953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Symbol Holdco A-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 197.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Symbol Holdings - T (US), LLC, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19809.

Such appearing party is here represented by Mr Manuel Gavin, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Symbol Holdco A-T S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

9.2 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 13. Shareholder reserved matters.

13.1 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, concerning Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:

(i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters (as defined below)) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between (i) the Company and/or its subsidiaries and (ii) such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only (a) in case a pledge has been granted to such secured finance parties over (i) the shares of the Company and/or (ii) over the shares of the Company's direct or indirect subsidiary(ies), (b) during the period that all such pledges are effective (and shall therefore no longer be required once any such pledge is released or terminated); and (c) to the extent required by any such pledge.

13.2 For the sake of understanding of the preceding article 13.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:

(i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

(ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or

(iii) relating to any amendment to these articles of association relating to the appointment and revocation of the Manager (s) or any other managers; or

(iv) relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or the replacement of the Manager(s); or

(v) relating to any amendment to these articles of association or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or

(vi) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the "centre of main interest" (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this Article 13 is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds shares.

D. Management**Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

14.1 The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

14.2 The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

14.3 In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) may be dismissed freely at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.4 In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting.

Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law.

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Interpretation and Luxembourg law

Art. 25. Interpretation and Luxembourg Law.

25.1 In these Articles:

25.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

25.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

25.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

25.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Symbol Holdings - T (US), LLC, aforementioned, for the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

(i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America, on 5 June 1980, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

(iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Symbol Holdings - T (US), LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19809.

Laquelle partie comparante est ici représentée par Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Symbol Holdco A-T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale.

9.2 D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Matières réservées aux associés.

Art. 13.1. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance, selon le cas, relatives aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être prises que:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts; et

(ii) avec le consentement écrit préalable (en ce qui concerne chaque résolution passée relative aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous)) des parties financières garanties en ce qui concerne tout contrat de prêt conclu inter alia entre (i) la Société et/ou ses filiales et

(ii) ces parties financières garanties. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que (a) en cas de nantissement donné à ces parties financières garanties sur (i) les parts sociales de la Société et/ou (ii) sur les parts sociales/actions de filiale(s) directe(s) ou indirecte(s) de la Société, (b) durant la période au cours de laquelle tous ces nantisements sont effectifs (et ne seront pour cela plus requis une fois qu'un tel nantissement est levé ou terminé); et (c) dans la mesure requise par tel nantissement.

13.2 Dans l'intérêt de la compréhension de l'article 13.1 précédent,

"Matières Réservées aux Associés" désigne toute action ou décision de toute nature:

(i) relative à tout changement de forme sociale de la Société ou de ses filiales ou de nationalité de la Société ou de ses filiales ou tout transfert de siège social de la Société ou de ses filiales en un lieu hors de leur juridiction de constitution; ou

(ii) relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, faillite ou liquidation sur base volontaire de la Société ou de ses filiales; ou

(iii) relative à toute modification des présents statuts relative à la nomination ou révocation de Gérant(s) ou autre gérants; ou

(iv) relative à la nomination ou révocation du/des Gérant(s) ou le remplacement du/des Gérant(s); ou

(v) relative à toute modification des présents statuts ou de ceux de ses filiales qui a pour effet d'affecter défavorablement les droits de tout bénéficiaire de garantie sur les parts sociales de la Société ou de ses filiales, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou

(vi) dont le but direct ou indirect ou l'effet est d'établir que le "centre d'intérêt principal" (au sens du règlement du Conseil (EC) No 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

Une référence à une filiale dans cet Article 13 est une référence à toute filiale directe ou indirecte dans laquelle la Société détient des parts sociales/actions.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance.

14.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé (s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

14.3 Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.4 Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Interprétation et loi luxembourgeoise

Art. 25. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

25.1 Dans les présents Statuts:

25.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

25.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

25.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

25.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Symbol Holdings - T (US), LLC, susmentionnée, pour le prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui est entièrement allouée au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a adopté, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

- M. Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et

- M. David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 août 1963, résidant au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092546/624.

(150103161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Extrait des décisions prises l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 10 juin 2015

1. Les mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration, venus à échéance, de Mme Valérie PECHON, n'ont pas été renouvelés.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. Mme Astrid BETZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. B 58.545, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BEACONINVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087794/25.

(150100301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Compounder Consultants GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 197.667.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zweiten Juni.

Vor dem Unterzeichneten Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Siegwald Wolfgang ROCKSTEDT, geboren am 9. April 1946 in Wuppertal (Deutschland), Ingenieur, wohnhaft in 1a, Nova A, HR-22203 Rogoznica,

hier vertreten durch Frau Monique Drauth, Angestellte, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, kraft der am 2. Juni 2015 erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von der Vollmachtnehmerin und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen der vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Compounder Consultants GmbH.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Käerjeng und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und Vertrieb mit Maschinenteilen, Maschinen und Fertigungststoffwohneinheiten, Vermietung von Maschinen, sowie die Entwicklung, Vergabe und Verkauf von Produktionslizenzen und Patenten.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert Anteile (12.500) von je einem Euro (EUR 1.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Siegward Rockstedt, vorbenannt	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von tausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung, hat der vorgenannte alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Siegward Wolfgang ROCKSTEDT, geboren am 9. April 1946 in Wuppertal (Deutschland), wohnhaft in 1a, Nova A HR-22203 ROGOZNICA

Die Gesellschaft wird durch die Unterschriften des einzigen Geschäftsführers verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17358. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 15. Juni 2015.

Référence de publication: 2015091906/138.

(150103787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.583.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

European Direct Property VII, une société anonyme, dont le siège social est établi 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.210, ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") représentant l'intégralité du capital social de PFMR Immo Invest S. à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 3 septembre 2009.

L'Associé Unique délibère sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux catégories de gérants;
2. Nomination de Monsieur Sven Taymans en qualité de gérant de catégorie A;
3. Modification des alinéas 1 et 7 de l'article 12 des statuts de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants et décide d'affecter les gérants actuellement en fonction aux catégories nouvellement créées comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Benoît Lejeune, demeurant professionnellement au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Monsieur Moysse Dargaa, demeurant professionnellement au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sven Taymans, né le 25 novembre 1976 à Leuven, Belgique, résidant professionnellement au 14, rue Al-dringen, L-1118 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier les alinéas 1 et 7 de l'article 12 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et de catégorie B. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. (...)

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de catégories de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Pour tout engagement inférieur ou égal à cinquante mille euros, la Société pourra être engagée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16179. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015092463/60.

(150103192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Compliance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.808.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015094183/11.

(150105139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.
